

BABY-SITTER

PROPOSITION GARDE D'ENFANTS



Vous vous proposez pour du Baby-Sitting : Occasionnel Régulier

Nom/Prénom :

Sexe : Masculin Féminin Age :ans (Date de naissance : __/__/____)

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. :

Email :

Disponibilités : (Cochez les cases correspondantes et indiquez les horaires si nécessaire)

	Matin	Midi	Après- Midi	Soir	Nuit
Lundi					
Mardi					
Mercredi					
Jeudi					
Vendredi					
Samedi					
Dimanche					
Vacances scolaires					

Titulaire du **BAFA** : oui non

Titulaire du **PSC1** : oui non

A participé à la **formation Baby Sitting*** organisée par la ville de Clamart oui non

A déjà de l'expérience dans **le Baby-Sitting** : oui non

Titulaire du **permis de conduire** : oui non

Possède un **véhicule** : oui non

Langues parlées autre que le français :

Tâches acceptées :

Préférence d'âge : 0 – 2 ans 3 – 5 ans 6 ans et + Pas de préférences

Accompagner l'enfant à l'école ou à ses activités : oui non

Récupérer l'enfant à l'école ou à ses activités : oui non

Aider aux **devoirs** : oui non

S'occuper du **repas** : oui non

S'occuper du **bain** : oui non

*La formation baby-sitting dispensée par la Ville ne vaut ni diplôme ni attestation de capacité.

Tournez

Charte de fonctionnement du dispositif « baby-sitting » de la Ville de Clamart

Article 1 : Le service jeunesse met en relation des jeunes de 16 à 25 ans et les parents qui souhaitent faire garder leurs enfants de manière occasionnelle ou régulière contre une rémunération.

Article 2 : Le service jeunesse centralise les noms, les coordonnées et les disponibilités des baby-sitters ainsi que les noms, coordonnées et besoins des parents demandeurs et les mettent à disposition des deux parties sur place (Maison de la jeunesse). Le service jeunesse n'opère pas de sélection ou de choix sur les baby-sitters et les parents.

Article 3 : L'engagement du baby-sitter résulte d'un accord entre celui-ci et les parents, contrat privé dans lequel la ville n'intervient en rien et n'a aucune responsabilité.

Les parents et le baby-sitter se mettent d'accord sur les termes du contrat. Tout litige intervenant entre parents et baby-sitters devra être réglé directement entre les deux parties. La collectivité sera dégagée de toute responsabilité en cas de problème entre parents et baby-sitters.

AUTORISATION PARENTALE (Pour les mineurs)

Je soussigné (e)demeurant.....

....., père, mère de

reconnais que les informations fournies le sont sous ma seule responsabilité, que la responsabilité de la ville de Clamart n'est en rien engagée, ni par la façon dont s'exercera la mission auprès des parents employeurs, ni par le choix ou les relations établies entre les parents employeurs et mon enfant employé. J'autorise le service Jeunesse de la Ville de Clamart à conserver les informations transmises dans cette fiche pour les mettre à disposition des familles recherchant un(e) baby-sitter.

ATTESTATION (Pour les majeurs)

Je soussigné (e)demeurant.....

reconnais que les informations fournies le sont sous ma seule responsabilité, que la responsabilité de la ville de Clamart n'est en rien engagée, ni par la façon dont s'exercera la mission auprès des parents employeurs, ni par le choix ou les relations établies entre les parents employeurs et mon enfant employé. J'autorise le service Jeunesse de la Ville de Clamart à conserver les informations transmises dans cette fiche pour les mettre à disposition des familles recherchant un(e) baby-sitter.

CONSERVATION DES COORDONNEES DU BABY-SITTER

J'autorise le service Jeunesse de la Ville de Clamart à conserver mes coordonnées, y compris mon numéro de portable pour :

- recevoir des informations relatives à toute l'offre de service proposée par la Ville pour mon âge;
- recevoir des informations relatives aux activités de loisirs et de divertissement pour mon âge;
- recevoir des offres d'emploi ou informations relatives à l'emploi ou la formation ;
- être contacté pour donner mon avis ou participer à l'amélioration des services proposés par la Ville ;
- je n'autorise pas la Ville de Clamart à utiliser mes coordonnées dans un autre cadre que celui du baby-sitting.

Fait à Clamart, le

Signature du parent (pour les mineurs):

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du jeune:

Précédée de la mention « lu et approuvé »